

Axes : Pharmacopépidémiologie, Pharmacoeconomie, Optimisation de l'usage

Le Comité directeur du Réseau Québécois de Recherche sur les Médicaments (RQRM) annonce la tenue d'un **appel à projets pour une offre de financement**.

VALEUR ET TERMES DES FONDS

Cette année, une somme de 60 000\$ servira à financer un maximum de trois (3) projets d'un an – non renouvelable (20 000 \$ par projet financé).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes responsables de la demande doivent être des chercheuses ou des chercheurs tels que reconnus par le Fonds de recherche du Québec (FRQ). Ils doivent être membres régulières et réguliers du RQRM ou avoir fait leur demande d'adhésion au moment du dépôt de la demande (consultez rqrm.ca pour plus d'information ou communiquez avec la coordination au info@rqrm.ca).

Les projets recherchés doivent être réalisés en collaboration avec au moins un autre membre du réseau provenant d'une autre université québécoise.

Les projets devront démontrer la synergie créée par le RQRM, en offrant notamment un contenu interdisciplinaire. Les projets devront être originaux, novateurs et **démontrer leur pertinence pour les orientations des axes post-mise en marché (Pharmacopépidémiologie, Pharmacoeconomie et Optimisation de l'usage)** (descriptif des axes disponible au rqrm.ca).

L'admissibilité des projets soumis lors de cet appel à projets sera évaluée par un comité interne formé de membres sans conflits d'intérêts. De plus :

- Les projets soumis peuvent être soit en démarrage ou déjà en cours.
- Hormis leur qualité scientifique, les projets ayant la possibilité de rapidement produire des résultats seront favorisés.
- Les équipes comportant des jeunes chercheuses et chercheurs, comme définis par le FRQS, seront favorisées en cas d'évaluations égales.
- Les projets soumis devront atteindre la cote minimale de 70% (cote minimale utilisée par le FRQS) afin d'être admissibles.
- Les postulants doivent avoir fait la mise à jour de leur profil sur le site du RQRM.
- Un maximum de deux projets sera financé à l'intérieur d'un même axe de recherche pour favoriser la diversité thématique.
- Les lauréates et les lauréats de l'appel à projets de l'an passé ne sont pas admissibles à soumettre une nouvelle candidature au présent appel à projets en tant qu'investigatrices ou investigateurs principaux.
- Une personne ne peut être identifiée comme chercheuse principale ou chercheur principal sur plus d'une proposition de projet.
- Les projets reçus seront évalués par un comité externe et entériné par le comité directeur.
- Les résultats seront affichés sur le site web du RQRM (rqrm.ca).
- Les candidates et les candidats déposant une soumission au concours 2026 devront obligatoirement s'inscrire et être présents au Colloque 2027 du RQRM.
- Les lauréates et les lauréats s'engagent à présenter les résultats de leur projet durant les midis-conférences du RQRM.

- Les lauréates et les lauréats s'engagent à fournir les indicateurs de progrès découlant des projets subventionnés.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de fonds devront être présentées **en français ou en anglais** pour évaluation par un comité d'experts indépendants.

La mise en forme suivante doit être respectée : Police Arial de taille 10 à interligne simple et marges de 2 cm.

La soumission en **un seul document PDF** doit inclure les éléments suivants.

- Identification du projet (**1 page**)
 - Titre du projet
 - Liste des chercheuses et des chercheurs participants et complémentarité des expertises.
 - Résumé du projet incluant les livrables finaux attendus
 - Budget total demandé
 - Axe ou axes de recherche du RQRM dans lequel s'inscrit le mieux votre projet et justification
- Description du projet (**2 pages**, incluant figures au besoin et excluant les références)
 - Description du projet scientifique (problématique – objectifs – hypothèses – méthodologie).
 - Justification de la pertinence et de la valeur ajoutée du projet dans le contexte de la découverte, du développement et/ou de l'usage du médicament.
 - Retombées escomptées du projet de recherche (résultats scientifiques, formation d'étudiantes et d'étudiants, etc.).
 - Description des livrables intermédiaires et finaux, ainsi que leurs utilisations possibles par le RQRM.
 - Une justification de l'impact de ce financement pour le rayonnement du réseau.
- Budget (**1 page**, maximum 20 000 \$/ pour une année, non renouvelable)
 - Dépenses admissibles : Bourses d'étudiantes et étudiants, salaires de personnel de recherche, consommables, frais d'usagers, publication en libre accès.
 - Dépenses non admissibles : Équipements, salaires des chercheuses et des chercheurs, conférences.
- Personnes évaluatrices suggérées
 - Une liste de **trois (3) évaluatrices ou évaluateurs** qui ne sont pas en conflit d'intérêts.
- CV des personnes candidates (provenant d'au moins deux universités québécoises) : **CV abrégé de 2 pages** mentionnant, sous forme de listes, les renseignements personnels (noms, titres, affiliations), la formation (institution, diplôme, date de début/fin), un bref énoncé personnel, l'emploi et distinctions (incluant expérience professionnelle, affiliations), les contributions scientifiques (p. ex., publications, propriétés intellectuelles, présentations), les subventions de recherche (p. ex., obtenu, terminé, à l'étude/décliné). Le RQRM recommande l'utilisation du gabarit de l'abrégé biographique du *National Institutes of Health* (gabarit disponible ici en [français](#) ou [anglais](#)).

DATE LIMITE: 4 DÉCEMBRE 2026 À 16H00.

Veillez faire parvenir vos dossiers de candidature, avant **le 4 décembre 2026 à 16H00**, à l'adresse courriel suivante : **info@rqrm.ca**. Veuillez indiquer comme objet du courriel : **Soumission RQRM 2026 – Concours Axes Post-Mise en Marché**.

Obligations de l'équipe: En acceptant la subvention, l'équipe devra rendre disponibles les produits générés au cours du projet aux autres chercheuses et chercheurs du RQRM et être disposée à présenter les résultats du projet lors du colloque du RQRM. La reconnaissance de la contribution du RQRM, en indiquant le DOI du réseau (<https://doi.org/10.69777/35011>), et des Fonds de recherche du Québec (FRQ) devra également être faite dans toutes les présentations/publications en lien avec le projet. De plus, l'équipe devra fournir les documents nécessaires à la préparation de rapports de progrès ou à des présentations à visées promotionnelles pour une période d'au plus quatre (4) ans suivant l'octroi de la bourse. La propriété intellectuelle, s'il y a lieu, demeure la propriété du chercheur / équipe / université d'origine du projet.